Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202640-DE

DELIBERATION N° 2026-40

OBJET : Frais de déplacement – conseillers municipaux mandatés

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Vu les articles L. 2123-18-1, R 2123-22-1, R 212-22-2 et R. 2123-22-3 du CGCT,

Arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:

REMBOURSER aux membres du conseil municipal (hors délégations) les frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, à la demande expresse du Maire de Grand-Fougeray.

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au remboursement des dits frais auprès des élus municipaux concernés.

DIRE que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Principal de chaque exercice.

DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 30 MARS 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202640-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

SEANCE DU : 30 mars 2026
CONVOCATION DU : 26 mars 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 26 mars 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absents : 1 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-six, le trente-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysée VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :

M Christophe PLOTEAU représenté par M Mikael GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :

Néant

MEMBRES ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 20/03/2026, **à l'unanimité**